

Délibération DEL-CC-2024-115

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 2 JUILLET 2024

A LA SALLE LA PASSERELLE, 8 GRAND'RUE A MAULEON

Le deux juillet deux mille vingt-quatre, à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle La Passerelle, 8 Grand'Rue à Mauléon, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (63)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

**Pouvoirs (6)** : Joël BARRAUD pouvoir à Anne-Marie REVEAU, Sylvie BAZANTAY pouvoir à André BOISSONNOT, Nathalie BERNARD pouvoir à Serge BOUJU, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Rachel MERLET, Etienne HUCAULT pouvoir à Pascal GABILY, Rodolphe ROUE pouvoir à Dany GRELLIER

**Absents (12)** : Philippe ROBIN, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, Stéphanie FILLON, Jean-Jacques GROLLEAU, Etienne HUCAULT, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT

**Date de convocation** : 26-06-2024

**Secrétaire de séance** : Madame Claire PAULIC

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### ZAE de Longchamp à Cerizay : désaffectation et déclassement d'une emprise foncière du domaine public

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1321-3 ;

**Considérant** que l'emprise foncière concernée ne remplit aucun usage particulier pour la communauté d'agglomération sur cette zone pour l'exercice de ses compétences d'activité ;

**Considérant** que l'emprise foncière concernée fait office de réserve foncière d'extension possible des implantations contiguës de la zone d'activité.

**Considérant** la demande de Monsieur Sébastien PELLETIER, Président Directeur Général de la société PELLETIER TRAVAUX PUBLICS par une correspondance du 29 septembre 2023 au sujet de

l'implantation de sa société PELLETIER TRAVAUX PUBLICS sur la zone d'activités de Longchamp à Cerizay;

Monsieur PELLETIER a sollicité la Communauté d'Agglomération pour acquérir une emprise foncière de 203 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités de Longchamp à Cerizay dans le but d'extension de son entreprise implantée sur la parcelle contigüe. Cette emprise foncière de 203 m<sup>2</sup> étant mitoyenne du site de stockage et de valorisation des matériaux de chantier de la société PELLETIER TRAVAUX PUBLICS sis sur la zone d'activités.

Cette emprise foncière de 203 m<sup>2</sup> est en nature d'espace vert, elle constitue une dépendance du domaine public de la Communauté d'Agglomération.

Il s'agit de constater la désaffectation de la portion des deux parcelles correspondantes.

Pour pouvoir rendre possible sa cession et accéder ainsi à la requête, il y a donc lieu préalablement de procéder à son déclassement.

Elle est implantée sur 2 parcelles de terrain :

CADASTRE ET SURFACE :

Section	N°	Adresse	Surface
BE	400	Les Terres de Longchamp - CERIZAY	26 m <sup>2</sup>
BE	402	Les Terres de Longchamp - CERIZAY	177 m <sup>2</sup>
Superficie totale			203 m <sup>2</sup>

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **constater la désaffectation et procéder au déclassement de l'emprise foncière de 203 m<sup>2</sup> implantée sur les parcelles BE 400 et BE 402 Les Terres de Longchamp, CERIZAY, situées sur la zone d'activités de Longchamp à Cerizay ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 05 JUIL. 2024

Notifié ou publié le 05 JUIL. 2024

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.

